

**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

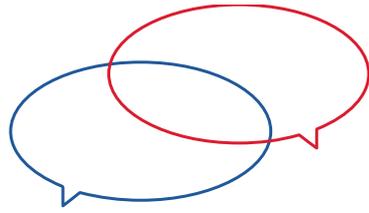
## BILAN DU GARANT

Aménagement de la route  
nationale 1 de Guyane entre  
l'échangeur de Balata et le  
carrefour de La Carapa  
Concertation préalable

19 FÉVRIER – 31 MARS 2018

Daniel CUCHEVAL

Désigné par la Commission nationale  
du débat public le 6 décembre 2017  
avec l'appui de Madame Claude BRÉVAN



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

Le 30 avril 2018

# Bilan du garant

## Aménagement de la route nationale 1 de Guyane entre l'échangeur de Balata et le carrefour avec la route départementale 51, dit carrefour de la Carapa

19 FÉVRIER – 31 MARS 2018

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION.....	7
CONTEXTE DU PROJET.....	11
Une circulation non maîtrisée.....	11
Des pouvoirs publics en recherche de solutions.....	11
DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION.....	12
Préparation de la concertation.....	12
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	12
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION.....	13
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation.....	13
SUR LE DIMENSIONNEMENT.....	13
SUR LES CHOIX TECHNIQUES.....	13
Évolution du projet résultant de la concertation.....	15
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION.....	15
Recommandations AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.....	15
Une concertation avec les acteurs locaux.....	15
Une présentation du projet remanié.....	16
LISTE DES ANNEXES.....	16
ANNEXE 1 : Proposition de tracé alternatif de la mairie de Matoury.....	17
ANNEXE 2 : Proposition de tracé alternatif d'un usager.....	17

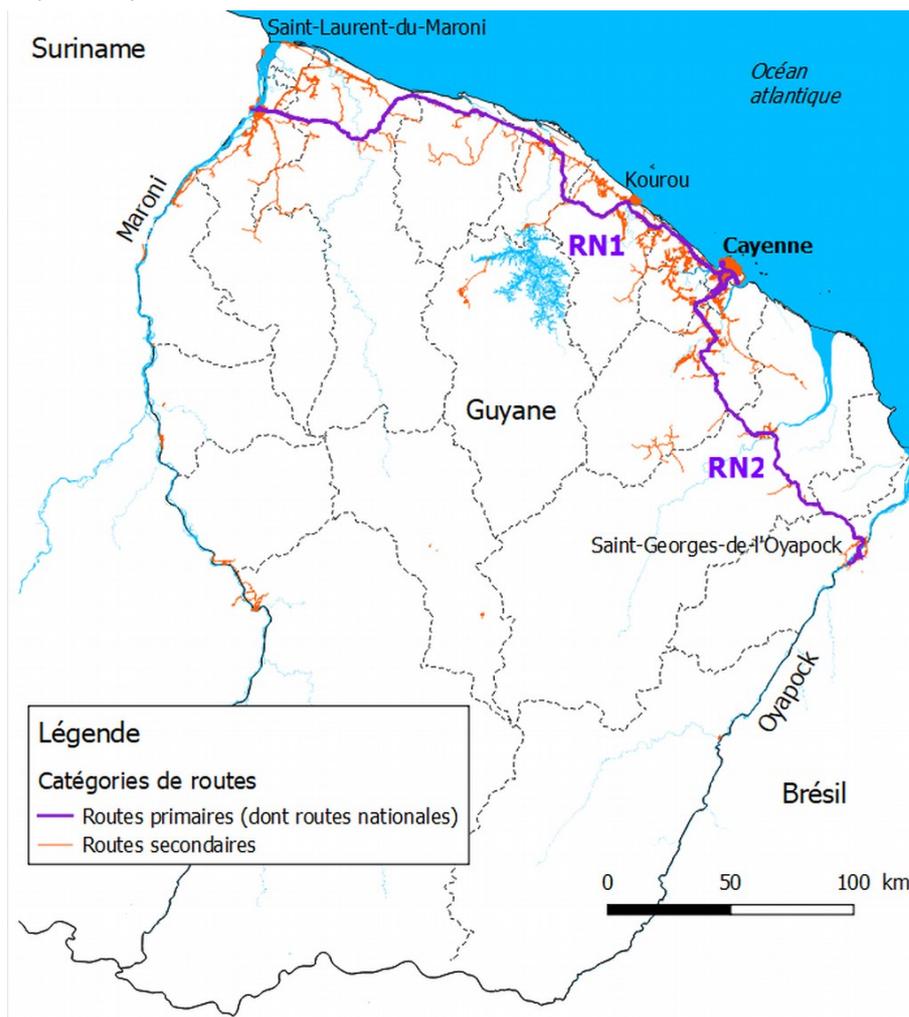
## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAÎTRE D'OUVRAGE :**

État, représenté par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) de la Guyane

- **CONTEXTE :**

La carte ci-dessous décrit parfaitement le contexte routier de la Guyane. Deux routes nationales relient l'ouest et l'est guyanais : la nationale 2 relie Cayenne à Saint-Georges-de-l'Oyapock (190 km) et la nationale 1 à Saint-Laurent-du-Maroni (250 km).



La population de Guyane est répartie sur la côte pour la grande majorité et les grands fleuves : le Maroni, fleuve frontalier avec le Suriname, et l'Oyapock, fleuve frontalier avec le Brésil. Par ailleurs, une autre caractéristique de la Guyane réside dans son taux de natalité qui s'élève à 2,4 % soit un doublement de la population tous les 40 ans. Dans l'immédiat l'augmentation de la population induit des programmes immobiliers importants sur la commune de Macouria ayant un impact important sur le trafic routier. Cayenne est le chef-lieu du département, c'est le pôle économique et administratif de la Guyane. Toutes les marchandises transitent par le port de Dégrad des Canes pour alimenter toute la Guyane ; un projet de port à Saint-Laurent-du-Maroni, s'il se fait, équilibrera pour l'avenir le poids économique avec l'ouest guyanais.

La vue aérienne de l'île de Cayenne ci-après montre la difficulté de pénétration sur la ville de Cayenne compte tenu de sa position géographique coincée entre la rivière de Cayenne à l'ouest, la mer et le fleuve Mahury au sud-est.



*Vue aérienne de l'île de Cayenne (satellite spot) et routes principales*

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**

La carte ci-après montre le tracé du projet étalé sur 12 km entre le carrefour avec la route départementale 51, dit de la Carapa et l'échangeur de Balata, qui prévoit la mise à deux fois deux voies avec la construction d'un deuxième pont sur la rivière de Cayenne en aval du pont existant.



Plan de situation du projet

## ● OBJECTIFS :

Trois objectifs sont visés par le maître d'ouvrage :

- Limiter le risque de rupture du service routier
- Permettre une circulation fluide avec des temps de parcours fiables
- Assurer la sécurité des usagers

Ces trois objectifs permettront :

- d'assurer le rôle d'infrastructure de transport à l'échelle de la Guyane et de l'agglomération de Cayenne ;
- de faciliter le report modal, le développement des transports en commun et des modes actifs ;
- d'améliorer la sécurité routière sur le secteur d'étude ;
- de rétablir la circulation de la faune sauvage ;
- d'améliorer l'écoulement des eaux.

## ● CARACTÉRISTIQUES :

- Doublement de la voirie existante
- Route à chaussées séparées
- Des échangeurs dénivelés et des accès pour les voies de desserte locale
- Des transports en communs intégrés à la circulation
- La prise en compte des modes actifs (piétons, cyclistes) et des deux roues motorisés
- Un deuxième pont franchissant la rivière de Cayenne en aval du pont existant

- **COÛT :**

L'opération est estimée, au stade des études actuelles, à 250 millions d'euros dont 100 millions pour le pont et 150 pour l'aménagement de la route nationale.

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**



*Calendrier simplifié*

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Demande de la DEAL en date du 15 novembre 2017 à la CNDP de nommer un garant de la concertation
- Désignation du garant par la CNDP le 6 décembre 2017
- La concertation s'est déroulée du 19 février au 31 mars 2018.
- Bilan du garant à établir pour le 30 avril 2018

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- Deux communes sont directement concernées par les travaux d'aménagement (route située sur ces communes) : Macouria et Matoury.
- Le projet concerne l'axe de circulation Cayenne – Kourou – Saint-Laurent-du-Maroni.

● **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- Le dossier de la concertation a été mis en ligne sur le site de la DEAL le 2 février 2018 :

<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-de-la-rn1-entre-balata-et-la-carapa-a2146.html>



- Plusieurs dizaines d'exemplaires ont été remis aux participants lors des réunions de concertation.



- Des kakemonos ont été installés dans les mairies et sur les lieux de réunion (voir ci-contre).
- Des registres d'observations à disposition du public ont été déposés dans les mairies de Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, ainsi qu'à la CTG (collectivité territoriale de Guyane), la CACL (communauté d'agglomération du centre littoral) et au siège de la DEAL de Guyane. Un registre était disponible également lors des réunions publiques.

● **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- Une réunion d'ouverture préalable présidée par le préfet de Guyane a eu lieu à la préfecture le 16 février 2018 avec les élus directement concernés par le projet (CTG, CACL, Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande). Le but de la réunion était d'informer les élus avant le lancement de la concertation et de leur dévoiler le document de présentation du projet soumis à l'avis des citoyens.



- Une réunion spécifique a été organisée à la CCI (chambre de commerce et d'industrie) de la Guyane le 19 février 2018 avec les socio-professionnels de la Guyane, à laquelle le maire de Kourou a participé (il n'avait pu être présent à la réunion du 16 février avec les élus).



*Réunion avec les socio-professionnels le 19 février 2018*

- Sept réunions publiques de concertation ont été organisées le soir de 18 h à 21 h à :
  - Macouria, au bourg de Tonate, le 20 février 2018 à la salle des fêtes ;
  - Matoury le 22 février 2018 à la mairie ;
  - Cayenne le 27 février 2018 à la mairie ;
  - Macouria, à Soula, le 6 mars 2018 au collège Antoine Sylvère Félix ;



*Réunion publique à Soula le 6 mars 2018*

- Macouria, à Balata, le 8 mars 2018 au lycée professionnel du bâtiment de Balata ;



Réunion publique à Balata le 8 mars 2018

- Montsinéry-Tonnégrande, le 14 mars 2018, réunion organisée à la demande de la mairie ;
  - Macouria, au bourg de Tonate, le 27 mars 2018 à la salle des fêtes, réunion organisée à la demande de la mairie, à laquelle 2 personnes se sont présentées, la mairie n'étant pas représentée.
- Une réunion le 23 mars 2018 avec les agents de la DEAL avait pour objet de donner à l'ensemble des agents la même information et de leur permettre de réagir sur le projet.
  - Les télévisions Guyane première et ATV ont couvert le lancement de la concertation les 19, 20 et 21 février. Le directeur de la DEAL a été interviewé le 19 février 2018.
  - La radio Guyane Première, notamment dans son journal du 20 février 2018 à 7 h, ainsi que Radio Péyi ont relayé l'information.
  - La presse écrite a relayé l'information sur les réunions de concertation, notamment les 19 et 20 février 2018, ou encore le 2 mars 2018.



France Guyane, édition du 2 mars 2018

- La FRBTP de Guyane a relayé l'information ainsi que la CCI et la CERC (cellule économique régionale de la construction).

## ● PARTICIPANTS :

- Connexions à la page dédiée à la concertation sur le site Internet de la DEAL :
  - entre le 2 février 2018 (date de mise en ligne du dossier) et le 13 avril 2018 : 884 visites
  - entre le 19 février et le 31 mars 2018 (période de la concertation) : 582 visites

- Dans chaque mairie, la DEAL avait déposé un registre permettant aux citoyens de déposer leurs observations et une adresse courriel dédié à la concertation était à la disposition du public. 23 contributions (observations, questions ou propositions) ont été recueillies, soit par courriel, soit dans les registres.
- La mairie de Matoury a transmis 2 courriers complémentaires pendant la période de la concertation.
- 186 personnes se sont déplacées aux réunions publiques, dont 47 à la réunion organisée pour les professionnels et 139 aux 7 réunions publiques. Ce n'est pas beaucoup, mais elles ont permis de cibler des préoccupations communes qui reflètent bien le ressenti de la population.

## CONTEXTE DU PROJET

### Une circulation non maîtrisée

Depuis une dizaine d'années, la circulation à l'entrée de Cayenne le matin et à sa sortie le soir est très difficile. Les axes Matoury vers Cayenne et Macouria vers Cayenne sont surchargés entre 7 h et 9 h et le soir en sens inverse entre 16h30 et 18h30.

La présence de centres économiques et administratifs concentrés dans la zone de Cayenne expliquent cette situation fortement renforcée par les nombreux établissements scolaires implantés dans la même zone.

L'absence de transports en commun efficaces obligent les familles à disposer de plusieurs véhicules pour se déplacer souvent individuellement.

### Des pouvoirs publics en recherche de solutions

La proposition de l'État s'inscrit dans un contexte d'aménagement de la zone industrielle voulu par la CACL (communauté d'agglomération du centre littoral). La CACL élabore actuellement un plan de déplacement urbain (PDU) ; un comité de pilotage s'est réuni le 26 janvier 2018 pour présenter un plan d'actions. Ce plan est dans sa phase 4, prévoyant entre mars 2018 et le deuxième semestre 2018 :

- étape 1 : consultation des personnes publiques associées et une concertation avec le grand public ;
- étape 2 : enquête publique ;
- étape 3 : modifications éventuelles et adoption du PDU.

Sans pouvoir dévoiler le contenu de ce plan encore à l'étude, il est intéressant d'évoquer un programme d'actions volontaire à la hauteur de ses enjeux. Le programme d'action prévoit :

- la modernisation du réseau routier qui inclut le projet objet de la concertation mais aussi l'aménagement de la RN2 entre l'échangeur de Balata et le palais régional omnisports (PROGT), l'amélioration du maillage routier et un renforcement de la connaissance des trafics ;
- l'amélioration des transports collectifs comprenant également la création de navettes fluviomaritimes entre la pointe Macouria (pointe Liberté) et le port de Cayenne et entre Montsinéry-Tonnégrande et le port du Larivot et Cayenne pour le secteur du projet ;
- un programme visant les modes actifs (pistes cyclables, aménagements pour les piétons...);
- la création d'aires de stationnement pour permettre les relais avec les différents types de transports collectifs et la réglementation du stationnement dans les centres-bourgs.

## DISPOSITIFS DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

### Préparation de la concertation

Après avoir rencontré Madame Claude Brévan, alors présente en Guyane, le 11 décembre 2017, une réunion a été provoquée le 15 décembre 2017 avec la DEAL en sa présence pour déterminer le cadre de la concertation.

La DEAL était représentée par Didier RENARD, directeur adjoint, Jean-Marc Tarrieu, chef du service infrastructures et sécurité routière (ISR), Émilie Mordacque, chef de l'unité pont du Larivot et Gianni Waya, chef d'unité maîtrise d'ouvrage par intérim.

La présence de Madame Brévan a été utilement appréciée compte tenu de son expérience car pour tous les participants y compris le garant la concertation était une première.

Par la suite deux réunions de travail de trois heures les 4 janvier et 9 janvier 2018 ont permis de :

- faire évoluer le dossier de présentation du projet vers une forme plus adaptée à la concertation ;
- choisir les lieux de débat au plus proche géographiquement de l'ouvrage ;
- définir une stratégie de communication avec les médias locaux.

Le préfet a organisé une réunion de travail à sa résidence pour faire le point sur l'avancement du travail en présence du SGAR (secrétaire général aux affaires régionales), du directeur de la DEAL et de l'ensemble des collaborateurs de la DEAL le 19 février 2018.

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

La concertation s'est déroulée conformément à la planification prévue ci-dessus. Chaque réunion était présidée par le directeur de la DEAL (Raynald Vallée) ou la directrice adjointe (Muriel Joer Le Corre). Pour les réunions à Cayenne organisées à la CCIG et à la mairie, le préfet était en outre représenté par Yves-Marie Renaud, SGAR adjoint.

La présentation du projet était faite par Émilie Mordacque et son chef de service Jean-Marc Tarrieu. Le garant était sollicité pour définir son rôle en qualité de représentant de la CNDP.

À l'issue des présentations le débat pouvait prendre place avec les questions réponses. Chaque thème ou question a fait l'objet d'une réponse par les interlocuteurs de la DEAL, ou par le SGAR adjoint le cas échéant.

Chaque débat a fait l'objet d'un compte-rendu exhaustif qui sera publié avec le bilan du maître d'ouvrage.

Les médias télévisés ont été présents à la chambre de commerce et d'industrie et à la première réunion publique à la mairie de Macouria.

La préparation de la salle (affiches, sonorisation, projection) était faite par les collaborateurs de la DEAL.

Toutes les réunions se sont déroulées dans la courtoisie et le calme, avec un peu de tensions selon les thèmes évoqués.

# RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

## Synthèse des observations et propositions émergées pendant la concertation

Il faut noter que le public rencontré s'est montré très critique sur le dimensionnement du projet et les choix techniques.

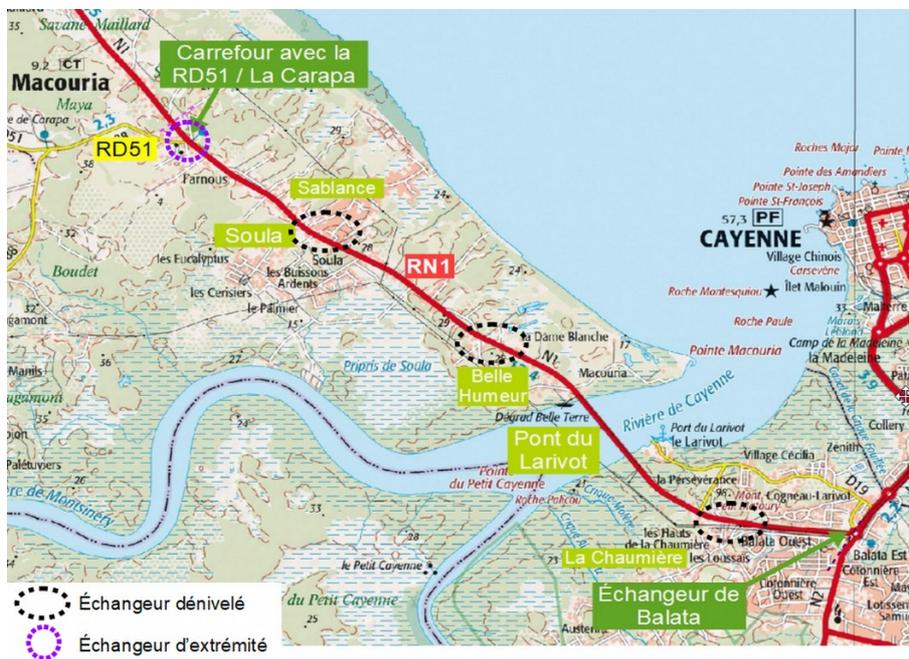
### SUR LE DIMENSIONNEMENT

Un projet restreint à 12 km ne répond pas aux besoins de la population guyanaise sur un axe de circulation de 250 km jusqu'à Saint-Laurent-du-Maroni. Beaucoup d'interlocuteurs regrettent qu'au moins la route jusqu'à Kourou n'ait pas été incluse dans le projet.

Comme dans beaucoup de domaines, les interlocuteurs font valoir que les investissements routiers n'ont pas suivi l'augmentation de la population et que le retard accumulé oblige à un rattrapage inévitable.

Concernant le pont, beaucoup d'interlocuteurs posent la question de son dimensionnement : pourquoi faire un deuxième pont et attendre que le pont actuel soit obsolète pour en construire un autre ? ne vaut-il pas mieux faire un pont à quatre voies avec un tirant d'air suffisant pour faciliter la navigation fluviomaritime et de loisir ? Les habitants de Montsinéry-Tonnégrande rappellent que le pont actuel, construit en 1974, a privé la commune de son essor économique tourné vers la navigation fluviale de bateaux de commerce et de tourisme.

### SUR LES CHOIX TECHNIQUES



Localisation de principe des échangeurs

#### – La circulation des riverains

La nouvelle route à deux fois deux voies implique une circulation sans accès direct sur la route, la sortie ainsi que l'entrée seront régies par trois échangeurs positionnés à La Chaumière, Belle Humeur, Soula et un carrefour avec la RD51 à La Carapa.

C'est un bouleversement pour la population riveraine qui accédait directement sur la route. On a dénombré plus de 60 accès directs sur le parcours du projet. L'accès à la route a fait l'objet de nombreuses observations notamment sur la création des voies secondaires. La création de ces voies n'est pas comprise dans l'enveloppe financière allouée, ce qui a donné lieu à beaucoup d'interventions notamment de la commune principale traversée par la route. Les échangeurs doivent permettre de rendre la route plus sûre et de fluidifier la circulation aux heures de pointe. La réponse donnée par la DEAL est d'aboutir par la concertation avec les communes, la CACL et la CTG à un accord permettant d'assurer à l'ensemble des riverains le meilleur accès à la RN1.

#### **– La circulation des piétons**

Beaucoup de piétons traversent actuellement la route tous les jours pour se rendre de part et d'autre de la commune ou pour longer la route. Une voie spécifique permettra aux piétons et aux cyclistes de longer la route et les échangeurs permettront de la traverser. Beaucoup de questions sur cette nouvelle circulation piétonnière sont soulevées : les échangeurs sont-ils placés aux bons endroits ? ne faudrait-il pas prévoir des passages supplémentaires soit au-dessus de la voie soit en dessous ? Au-dessus de la voie les passages doivent se faire à une hauteur minimum pour le passage des convois exceptionnels, en dessous il faut notamment tenir compte des risques d'inondation. La DEAL n'est pas bloquée sur ce point et prévoit d'étudier spécifiquement cette question pour tenir compte des besoins de la population.

Par ailleurs s'est posée la question de surélever la route pour organiser le passage des véhicules et des piétons en dessous.

#### **– La circulation des transports en commun**

Beaucoup d'échanges ont eu lieu sur le sujet d'une voie dédiée afin de donner à ce type de transport une rapidité permettant de privilégier ce mode de déplacement et ainsi de diminuer le transport individuel. Le préfet n'y est pas opposé si la maîtrise des coûts de construction le permet.

#### **– L'implantation des échangeurs**

La DEAL n'est pas bloquée sur ce point. Il a été demandé de tenir compte des projets de circulation fluvio-maritime qui prévoit des départs de navettes proches du pont, ce qui permettrait à des automobilistes de laisser leur véhicule pour prendre la navette.

#### **– Les préoccupations des riverains**

Concernant la gêne occasionnée par les travaux et ensuite par le bruit de la circulation, beaucoup de riverains notamment dans le lotissement Miramax (Matoury, Les Hauts de La Chaumière) subissent la destruction d'une couverture végétale qui faisait office de mur antibruit et demandent des infrastructures anti bruit.

D'autres propriétaires sont inquiets des conséquences des emprises foncières nécessitées par les ouvrages.

Le propriétaire d'une activité équestre se pose la question de la traversée de la route avec ses chevaux.

#### **– Les propositions de projets différents**

La proposition d'un usager jointe en annexe prévoit que le pont relie la RN1 au carrefour de la Foirfouille et qu'un maillage routier nouveau soulage la circulation au niveau de l'échangeur de Balata.

La proposition de Monsieur le maire de Matoury propose la création d'une nouvelle route parallèle à la RN1 plus proche du littoral avec une traversée du fleuve plus en aval entre la pointe Macouria (pointe Liberté) et le port du Larivot et une connexion directe sur le canal de la crique Fouillée sans passer par l'échangeur de Balata (proposition de tracé jointe en annexe).

Un citoyen propose une télécabine entre la pointe Macouria et le port de Cayenne.

Il est aussi proposé une télécabine adossée aux piliers du nouveau pont sous réserve de rehausser les piliers supportant les câbles.

## **Évolution du projet résultant de la concertation**

La position de la DEAL est ouverte elle prend en compte les remarques et observations afin de déterminer une proposition ultérieure.

Par contre elle a parfaitement établi la règle sur le financement des voies secondaires en indiquant qu'elles ne font pas partie du financement global de l'aménagement de la route nationale. Concernant le pont, elle a maintenu la construction d'un deuxième pont, objet des accords de Guyane. Elle est réservée sur la hauteur libre sous pont, en indiquant qu'il doit permettre le passage des navettes fluvio-maritimes au moins. Sur la création d'une voie réservée aux transports en commun, la DEAL propose de prévoir un projet qui permette si nécessaire d'aménager une telle voie par la suite.

La concertation a permis à la DEAL de prendre en compte les observations du public pour faire évoluer le dossier en liaison avec son administration centrale et les interlocuteurs institutionnels locaux que sont les mairies, la communauté d'agglomérations du centre littoral (CACL) et la collectivité territoriale de Guyane (CTG).

## **AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION**

La concertation s'est déroulée dans une parfaite entente avec les collaborateurs de la DEAL toujours disponibles par courriel et par téléphone. Une grande confiance s'est mise en place immédiatement avec la direction et les agents opérationnels. Tout a été réalisé par les agents sur place. Le temps a manqué pour la mise en place d'une stratégie de communication plus efficace auprès des riverains (par exemple distribution de flyers dans les boîtes aux lettres).

## **RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Une concertation avec les acteurs locaux**

Le projet n'est pas suffisamment partagé avec les acteurs locaux. La concertation permet de prendre en compte les remarques faites à la fois par les riverains mais aussi par les collectivités. Le maillage des voies secondaires avec la construction de la route est une nécessité pour le confort des riverains. Ce maillage implique un consensus indispensable.

La demande d'un pont à la hauteur des enjeux de développement souhaités par les communes devrait faire l'objet d'une réflexion spécifique sachant que cet édifice est construit pour cent ans au moins.

## **Une présentation du projet remanié**

Dans le cadre de l'enquête publique il me paraît indispensable d'organiser à proximité du chantier des réunions publiques portant sur le projet définitif.

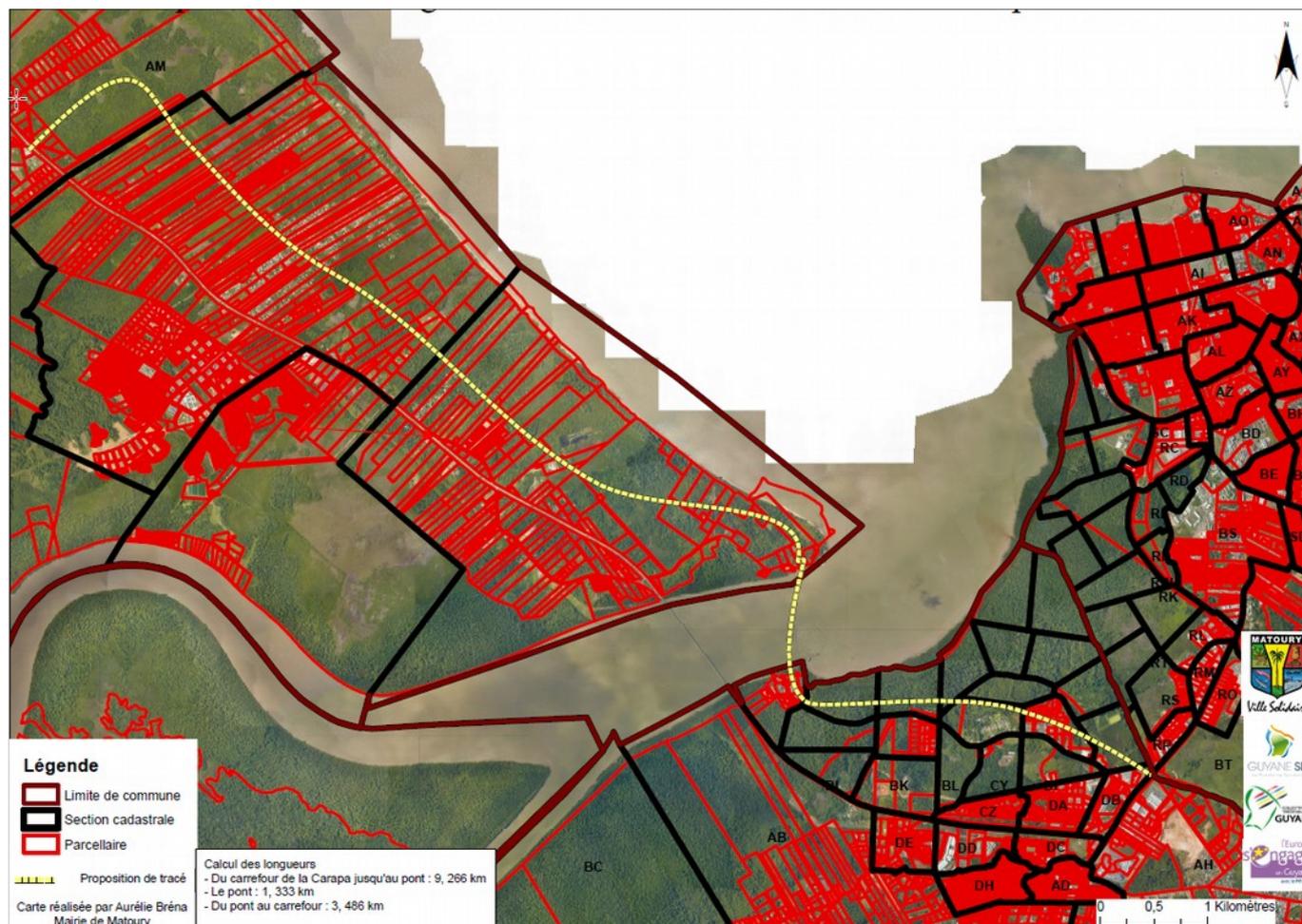
Le garant de la concertation

Daniel Cucheval

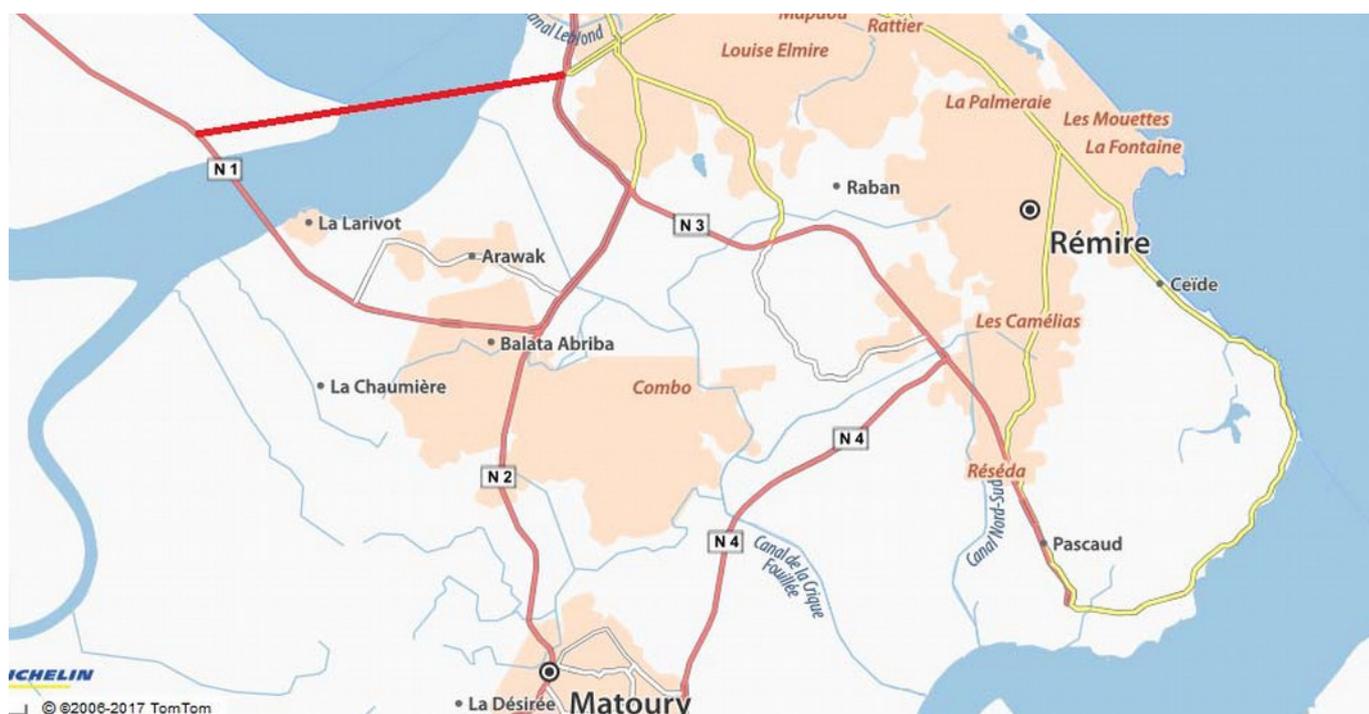
## **LISTE DES ANNEXES**

- **ANNEXE 1 : La proposition de tracé alternatif de la mairie de Matoury**
- **ANNEXE 2 : La proposition d'un usager**

## ANNEXE 1 : Proposition de tracé alternatif de la mairie de Matoury



## ANNEXE 2 : Proposition de tracé alternatif d'un usager





Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)